

«L'administration wallonne est trop proche de sociétés privées» - 09-05-2016

Pour le député PS Sampaoli, la Wallonie donne un permis de polluer permanent au privé. Qui coûte un argent de dingue...



Vincent Sampaoli ne veut plus se taire tant il en a marre.

Après toutes les histoires autour de l'Office Wallon des Déchets, le député wallon socialiste veut que le gouvernement intervienne de manière forte. Notamment sur le dossier des terres excavées.

Clairement, dit-il, certains responsables de l'administration wallonne (dont un des responsables de l'OWD) donnent un permis de polluer permanent à certaines entreprises privées d'excavation. En prenant des décisions... contestées par d'autres au sein de la même administration.

Exemple: « *Quand on doit retirer des terres d'un chantier, c'est l'entreprise d'excavation qui réalise elle-même les analyses pour voir si les terres sont polluées et doivent être revalorisées* », s'indigne le député PS. « *Ces analyses sont faites par l'entreprise elle-même. Et souvent, le centre de revalorisation vers lequel sont envoyées les terres lui appartient aussi.* »

En clair: les entreprises sont juges et parties. Et se font payer pour enlever des terres, faire les analyses et les dépolluer.

Enfin... quand ça se fait, dénonce encore Sampaoli. « *Je connais des cas où les camions entrent avec des terres en centre de revalorisation... et qui ressortent avec un certificat de dépollution alors qu'on n'a strictement rien fait aux terres.* »

Problème: un courrier datant de mars 2013 en provenance du directeur du Département des sols et déchets de l'administration wallonne, Alain Ghodsi, précise que certains déchets, à l'exception des terres et des mâchefers, ne doivent pas obligatoirement faire l'objet d'une analyse au sortir de la valorisation. Et, en tout état de cause, s'ils sont analysés, ils doivent l'être selon la fameuse «annexe III» de l'arrêté du gouvernement wallon, dont les critères en termes de pollution sont beaucoup moins stricts que l'«annexe I» qui est de mise au moment où l'on excave les terres.

La conclusion de Sampaoli? Des terres sont déclarées polluées par une entreprise, revalorisées (ou pas) par la même entreprise et sont ensuite réutilisées comme remblais ou sous-fondations sur d'autres chantiers.

«*Et dans 20 ans, on recommence le carrousel*, se dépite le député. *Les mêmes entreprises retireront les terres, considéreront qu'elles sont polluées puisque les critères seront stricts, les revaloriseront et les reverseront autre part sans souci.* » Et ainsi de suite.

Tout cela sans savoir réellement si elles étaient polluées à la base puisqu'aucune autorité publique ne contrôle ces terres par manque de moyens financiers!

«Tout ça tourne en rond. On donne un permis de polluer permanent aux entreprises et ça coûte un argent incroyable à la collectivité. Et ça se fait avec l'aval d'une partie de l'administration wallonne qui, à mon sens, est trop proche de ces sociétés qu'on laisse faire.»

«Il y a un conflit d'intérêts avéré»

Vincent Sampaoli, vous dites que la Wallonie perd énormément d'argent pour un travail de revalorisation de terre, inutile... et dont on n'est parfois même pas sûr qu'il est fait...

Exact. On paye une dépollution dont on n'est pas sûr qu'elle serve et quand les terres reviennent sur un chantier, on ne sait même pas ce qu'on ramène puisque l'administration wallonne ne contrôle pas...

Il y a donc quelqu'un à l'administration wallonne qui a décidé de donner une sorte de permis de polluer permanent?

Oui. Depuis une décision de 2013, dans le cadre d'un accord de branches avec les entreprises. Au départ, dans le cadre du décret sur les terres excavées, il devait y avoir un comité consultation composé aux deux tiers de public et un tiers de privé. Aujourd'hui, il y a 4 personnes de l'administration et 9 du privé...

Ça veut dire que l'administration a cédé au lobbying du privé?

Ça veut dire que l'administration a trop de proximité avec le privé...

Mais à l'administration tout le monde n'est pas d'accord avec les décisions favorables aux entreprises du directeur des sols et déchets, dites-vous...

Le directeur des pollutions des sols estime en effet que la mainmise du directeur du sol et des déchets sur les critères de test des terres à appliquer en annexe III et non en annexe 1, plus stricts, à la sortie des centres de revalorisation, est contestable et ne repose sur rien.

Que faut-il faire alors?

Modifier l'arrêté de gouvernement et obliger que les terres qui sortent des centres de revalorisation soient analysées avec les mêmes critères que lorsqu'ils sont entrés. Ou alors, permettre que les terres excavées puissent aller directement vers des sous-fondations de chantiers sans passer par un centre de revalorisation. On épargnerait des millions...

Donc, des entreprises travaillent en circuit fermé et se sucent sur le dos des contribuables avec l'aval de l'administration? Vous parleriez de procédés mafieux?

C'est un circuit court... On l'appelle comme on veut. Mais ce n'est pas normal que les pouvoirs de voiristes, de recycleur et de labo soient dans les mains de mêmes personnes. Il y a un conflit d'intérêts qui est avéré. Tout ça sans contrôle de la Région...

Pourquoi laisse-t-elle faire?

Peut-être par manque de moyens. Ou de problèmes de répartition des tâches entre les différents services de la Région. Par exemple, quand l'Office Wallon des déchets dit une chose, l'Unité de Répression des Pollutions dit autre chose...

COMMENTAIRE

Comme un malaise

Que Vincent Sampaoli revienne comme il le fait depuis des mois sur la problématique des terres excavées et ce qu'elles rapportent aux entreprises n'a rien de réellement révolutionnaire.

C'est son dada.

En revanche, pour la première fois, il pointe clairement le rôle trouble que jouent certains responsables de l'administration particulièrement à l'écoute des entreprises sur lesquelles ils n'exercent virtuellement aucun contrôle.

À la lumière des révélations que nous faisons il y a quelques semaines sur la gestion hasardeuse de l'Office Wallon des Déchets, cela prend bien sûr une dimension supplémentaire. Et il ne serait guère étonnant que, in fine, la Justice commence à mettre son nez dans des terres qui ne sont visiblement pas polluées que par des métaux lourds...

Martial DUMONT (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **[Lire notre politique de confidentialité](#)**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **[En savoir plus sur l'utilisation des cookies.](#)**